

CONDITIONS DE CANDIDATURE A UN CONTRAT DOCTORAL

1. Le contrat doctoral, qu'est-ce que c'est ?

Le contrat doctoral est un contrat de travail de 3 ans permettant au doctorant de réaliser son travail de recherche au sein d'une unité de recherche dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc d'une première expérience professionnelle d'enseignant-chercheur.

Le contrat est obtenu à la suite d'un concours fondé essentiellement sur des **critères d'excellence** (du candidat, du projet...) et de **faisabilité** (travail réalisé en 3 ou 4 ans maximum).

- Le revenu mensuel brut est de **1768 €¹** pour des activités de recherche uniquement

- Les activités complémentaires d'enseignement sont rémunérées au taux fixé pour les TD par l'arrêté du 6 novembre 1989, soit 41.41 € par heure ².

(1) bruts mensuels, depuis le 01/02/2017

(2) L'obtention d'un service d'enseignement est indispensable pour les certifiés ou agrégés stagiaires.

2. Quand doit-on candidater à un contrat doctoral ?

La candidature doit être présentée avant la 1^{ère} inscription en thèse, en tenant compte du calendrier impératif établi par l'école doctorale.

3. Restrictions

- **Age** : pas de condition d'âge
- **Date d'obtention du master** : pas de condition de date
- **Nationalité** : pas de condition de nationalité
- **Condition de diplôme** : pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours établissant son aptitude à la recherche.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX

1. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'ED :

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/modes-de-financement/>

Il comprendra également les pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae
- Une lettre de motivation adressée au(x) (co)directeur(s) de thèse
- Un projet de thèse (3 à 5 pages maximum) signé par le-les (co)directeur(s) de thèse
- Les avis motivés du-des (co)directeur(s) de thèse et du directeur d'Unité de Recherche
- Un exemplaire du mémoire de Master 2 Recherche ou Professionnel
- Le relevé de notes du Master 2 (traduit en français si obtenu à l'étranger) - Tous les relevés de notes annuels depuis la Licence 1 - Les éventuels documents justificatifs (résultats de concours...)

Une priorité sera accordée aux Masters qui incluent une formation à la recherche.

Les candidats doivent impérativement déposer le dossier complet par mail en un fichier unique (inférieur à 20MO), via la plateforme d'envoi de gros fichiers de leur choix, en communiquant le lien URL à l'adresse mail : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr, à date fixée.

2. Procédure d'attribution

L'étudiant constitue, en lien avec sa future équipe de recherche, son dossier de candidature et le transmet à la DED. **Attention : le dossier de candidature au CDU doit être préalablement soumis à l'unité d'accueil dans les semaines précédant le dépôt au service des Etudes Doctorales (renseignez-vous auprès du responsable de l'unité de recherche). Tout dossier qui n'aura pas été validé par un laboratoire sera déclaré irrecevable.**

Le Conseil de l'Ecole Doctorale auditionne les candidats présentés par les équipes de recherche. A l'issue de cette audition, il attribue les contrats doctoraux.

A l'issue de ce Conseil, la liste des candidats retenus pour un contrat doctoral est affichée, et les étudiants doivent se rapprocher

de la Division des Etudes Doctorales (DED) pour procéder à leur inscription, permettant ainsi l'émission de leur contrat.

ECOLE DOCTORALE Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

Calendrier 2021 :

Date limite de retour des dossiers par mail à : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr : Tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera déclaré irrecevable.	Au plus tard le mercredi 15 septembre 2021 avant 12h
Audition et attribution des contrats doctoraux	Lundi 20 septembre 2021 Présentiel ou distanciel en fonction des directives nationales

Les autres financements

D'autres possibilités de financement de la thèse existent. N'hésitez pas à demander conseil à votre Directeur de recherche. Vous trouverez sur notre site Internet les informations relatives à ces financements, ainsi que la plupart des appels d'offre en cours. Pensez à le consulter régulièrement.

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/modes-de-financement/>
Textes de références disponibles sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>



CONTRAT DOCTORAL

MODE D'EMPLOI 2021



Directrice de l'École Doctorale

Martine Joly. Mail : martine.joly@univ-tlse2.fr

Division des Etudes Doctorales

Contact contrat doctoral : Mme Lafitte-Carbonne

Maison de la Recherche, Bureau D 150bis

5 Allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9.

Tel. 05 61 50 35 13 Mail : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr, -